

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 7 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	19	L'an deux mil vingt-cinq
Présents :	11	le : 7 avril
Votants :	17	le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures, à la salle « Angélique » d'Usseau, sous la présidence de Mme Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2025

Etaient présents : **BOUCHERY Marie-Christelle, GRATALOUP Monique, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, AUDÉ Christine, LATROMPETTE Sophie, GIBAULT Florent, BERTHELOT Lucie, MASSON Marie-Reine, BAUDRY Thierry, REMAUD Cyril**

Etaient absents excusés : **BERTAU Jean-Marie, VIAUD Patrice, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, PÉTORIN François, CHAT Cyril, THUAULT Aurélie**

Etaient absents : **MOREAU Cédric**

Etaient représentés :

BERTAU Jean-Marie donne pouvoir à **GRATALOUP Monique,**
VIAUD Patrice donne pouvoir à **GIBAULT Florent,**
WIERZBICKI Pascal donne pouvoir à **BOUCHERY Marie-Christelle,**
WIERZBICKI Nadine donne pouvoir à **LIXON Myriam,**
PÉTORIN François donne pouvoir à **AUDÉ Christine,**
CHAT Cyril donne pouvoir à **LATROMPETTE Sophie**

Secrétaire de séance : **BERTHELOT Lucie**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 février 2025.

- 1 Accueil d'un nouveau membre du Conseil Municipal.
- 2 Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Principal
- 3 Affectation des résultats 2024 – Budget Principal
- 4 Approbation du Budget Primitif 2025 – Budget Principal
- 5 Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Annexe Énergies Renouvelables
- 6 Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Régie Énergies Renouvelables
- 7 Approbation du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe Régie Énergies Renouvelables
- 8 Adoption des taux de la fiscalité directe locale pour 2025
- 9 Attribution des subventions aux associations pour 2025
- 10 Aménagement des abords de l'école – Convention avec ID79
- 11 Retrait de la délibération n°2025-21 concernant les tarifs et modalités de recouvrement de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026
- 12 Désignation d'un élu pour le départ de Madame le Maire dans le cadre de la cession d'un chemin rural
- 13 Cession d'un chemin rural
- 14 Autorisation de signature – Convention de mise en place d'un site de compostage avec la Communauté d'Agglomération du Niortais
- 15 Autorisation de signature – Convention Petite Enfance et financement structurel du Centre Socioculturel du Pays Mauzéen
- 16 Autorisation de signature – Convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion de l'association Nature Solidaire
- 17 Participation au spectacle vivant - Festival « La 5^{ème} saison » édition 2025
- 18 Participation au spectacle vivant – Représentation théâtrale

Début de séance : 20h05

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 février 2025.

MCB : pour le point 1, approbation du Conseil Municipal, il y a une erreur c'est celui du 20 février et non 16 Janvier, est-ce qu'il y avait des remarques ? On avait parlé, pour rappel, de crédits de financement, tableau d'honneur, de la convention retraite, de la formation des agents communaux, de contrat de santé prévoyance, de l'adhésion de la commune de Vallans au SIVOM, de la taxe de séjour et d'une aide exceptionnelle pour la cantine, est-ce qu'il y a des remarques ?

MRM : il y a omission d'une partie des échanges sur le procès verbal d'avant.

MCB : omission je note, je vous encourage à être secrétaire de mairie, aussi secrétaire de séance car il en faudra si vous voulez vous reconvertir, c'est pas évident et c'est pas facile de tout retranscrire, il faut vraiment se donner une ligne de conduite, parler les uns après les autres, parce qu'avec le dictaphone ou le téléphone qui enregistre c'est très compliqué de retranscrire, il manque quoi ?

CA : qu'est-ce que vous entendez par omission ?

MRM : justement les remarques formulées dans le sens qui n'est pas toujours facile de retranscrire et où vous m'aviez répondu assez fermement.

MCB : Eh bien, on va le reprendre pour le passer au prochain procès verbal , voilà !!!! OK il y avait autre chose ? On ne passe pas au vote on le reporte.

2. Accueil d'un nouveau membre du Conseil Municipal.

MCB : Point 2, accueil d'un nouveau membre au Conseil Municipal, Monsieur REMAUD, il vient de prendre ses fonctions d'élu au conseil du Val du Mignon, vous êtes le dernier de la liste.

CR : voilà il en fallait un.

MCB : tout à fait je vais donc relire la charte (lecture de la charte de l'élu local) voilà il y a un règlement intérieur aussi on le fournira à tous en mail, bienvenu à vous Mr REMAUD.

CR : Merci.

MCB : Donc, ce dont on va parler ce soir n'est pas le plus facile , c'est le budget. On va faire cela en trinome, Mickael aura plus de pédagogie, bien on commence.

3. Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Principal

MCB : eh bien là moi je m'en vais.

Madame le Maire se retire temporairement de la séance.

MG : On va commencer avec la fiche qui est celle-ci car si on défile toutes les lignes les unes après les autres à 2 h du matin on y est encore. Donc si vous avez des questions à poser puisque ces documents vous les avez déjà depuis un certain temps vous n'hésitez pas à les poser Mickael, Marie-Christelle ou moi y répondront. Voilà, je vous demanderais d'être un peu indulgent sur la présentation car je ne suis pas une foudre de guerre sur ce type de présentation mais, bon, je fais des erreurs mais je m'y contrainst. BP 2025 je pars de la petite fiche, les dépenses à 372 680 euros.

M.R : il faut reprendre les tableaux la lecture du CFU.

MG : j'ai un excellent mentor. Considérant que le CFU 2024,

M.R : vous avez les chiffres sur la colonne du milieu de ce qui a été dépensé en 2024 et sur la gauche le budget prévisionnel 2024.

MG : et tu repars de ce budget ou du tableau final ? Donc si on part du BP on va avoir en dépenses de fonctionnement les achats, les variations de stocks, les comptes 60 à 78, vous aurez les services extérieurs, catégorie 61, ensuite, autres services ou vous allez trouver des versements sur le compte 63, les charges personnelles et de frais 64, atténuation des produits en compte 014 avec le fond de péréquation. Ensuite vous avez toutes les autres charges de gestion courantes, tout ce qui se rapporte au social , les aides à la personne, les cotisations sociales, etc.... pour arriver au compte 66, charges financières et ensuite 67 charges exceptionnelles et amortissement. Vous arrivez à un total de dépenses réelles 1 067 547,37 euros en 2024 ;

MR : Oui, au budget investissement on a viré 195 814,06 euros de la section de fonctionnement qui sont des dépenses d'ordre, on prévoit un montant de 1 148 017,03 euros de dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

MG : Ensuite on va passer aux recettes de fonctionnement, on va démarrer avec le compte « atténuation de charge » les remboursements arrêt maladie, supplément familial, capital décès, on en a eu un. Le compte 70 produits et services, notamment tous les petits achats coupe de bois, pierres, des concessions sur les cimetières Les taxes compte 73, des contributions diverses, les taxes des pylones, car on a des pylones, attribution compensation CAN, les autres fiscalités, au compte 74, dotation aux subventions et participations, nous allons trouver les dotations de solidarité nationale, aux élus, FCTVA... Etat compensation, biodiversité, l'éolien. Les comptes 75 autres produits de gestion courante, revenu des immeubles, autres produits. Les produits exceptionnels en compte 77, mandat annulé, les opérations d'ordre, qui notamment rejoignent les travaux en régie.

MR : Ce sont les productions d'immobilisations, c'est juste le nom qui change.

MG : et tout ceci pour un total cumulé d'1 282 164 euros.

MR : 919 493,21 euros.

MG : sur le CA 2024, ça va là !!!!

MR : je rajoute juste une précision, l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, on l'a inscrit mais il n'apparaît pas dans les résultats 2024 on ne le considère pas vraiment comme une recette, c'est pour cela que nous avons des recettes qui paraissent moins importantes que prévu.

MG : en résultat de fonctionnement, Mickael, si tu veux prendre le relais.

MR : en recettes de fonctionnement, solde positif de 70 627,15 euros auxquels on rajoute le résultat N-1, ce que l'on a en trésorerie, ce que l'on avait à la sortie de 2023, 362 667,57 euros. On arrive à un résultat de clôture de 433 294,72 euros. Maintenant on y retranche la part dédiée à l'investissement en N+1, 2025, puisqu'on a terminé 2024 avec un investissement déficitaire de 28 273,28 euros et des restes à réaliser, des sommes qui ont été engagées et pas encore réalisées, subvention de la CAN, région, état. On rajoute donc les différences entre les dépenses et les recettes, les restes à réaliser, déficit d'investissement pour arriver à un résultat à affecter de 46 855 euros.

TB : petite question ? 20 000 euros, au 7488 ?

MR : question d'imputation comptable, c'est la première année qu'on le perçoit, la trésorerie nous dit de l'enregistrer sur un autre groupe, ça fait partie des ajustements que la trésorerie nous demande parfois et selon des nouvelles consignes reçues de leur service. Voilà au 75888 des crédits, inscrit avec Valeco en marge

TB : je disais, sur la ligne dont vous parlez on ne retrouve pas 4 698,29 euros je pense que le reste est ventilé dans une autre colonne

MR : non, on a une rentrée très tardive de recettes, cela devrait nous être régularisé sur 2025 ; De plus ça s'est enclenché en début d'année sur 2024, on a un montant partiel de cette recette

(NDSG : ces recettes ont été encaissées sur la ligne de compte 73114 - IFER)

MG : à suivre sur le budget prochain

MR : Oui

FG : entre la première colonne 2024 et CA 2024, il y a toujours des changements. C'est quand même un prévisionnel qui n'est pas un réalisé, donc on pense recevoir et c'est décalé d'un an ou plus.

CR : Valeco, c'était combien à l'origine ? Une somme fixe ou variable ?

MG : Normalement, c'est 20 000 € à chaque échéance.

ML : on a reçu 250 000 / 100 000 et encore 100 000 euros, c'était le premier versement au début du parc, ensuite à la fin, c'est nous qui touchons le plus c'est la CAN donc nous c'est 20 000 euros.

CR : 20 000 € par an ?

ML : oui pendant 20 ans sur toutes les années de vie du parc , à savoir que la CAN touche 2,5 fois en plus que ce qu'on touche plus près de trois fois et il n'y a pas eu moyen de négocier la différence entre les deux.

MG : on continue, on va voir maintenant le prévisionnel sur l'année 2025. Dans les dépenses d'investissement, le BP 24, le réalisé 24, le BP 25. Le compte 16 emprunts et dettes, remboursement de la dette antérieure, cautionnement. Nous avons le report des panneaux photovoltaïques au 219 matériel bureau, serrures électroniques, atelier des tablettes pour périscolaires avec son logiciel. Pour le projet « école » 223 frais d'études et les autres installations. Marie Christelle serait là elle pourrait nous dire ce qu'il y a.

MR : c'est un compte de travaux, ce sera pour les travaux du projet école.

CR : les frais d'études, il y avait 71 829,95 euros on passe à 62 850, c'est qu'on a déjà payé ?

MG : on a déjà payé le cabinet d'architectes et tout ça.

CR : tous les frais d'étude en pré-diagnostic.

MG : ensuite l'annexe mairie, les lignes 232 installation générale et autres réseaux. POUR l'instant l'annexe est toujours pas finie. Un autre projet qui va démarrer. Ligne 234 la mini forêt. Elle est en gestation, nous allons rencontrer les personnes pour avancer, planter les arbres, ça c'est semaine prochaine. On sait que Valeco nous aidera au titre de l'impact des éoliennes, on verra quelle peut être leur aide sur l'aménagement.

CR : c'est ce qui manque au 20 000 euros.

MG : non ça n'a rien à voir, c'est en plus.

CR : ok.

MG : le compte 236 ameublement annexe de la mairie, c'est tables, chaises, vidéoprojecteur, 237 aménagement stade municipal, vous voyez que nous avons déjà une petite dépense qui est prévue 7479,57 euros, c'est surtout extérieur par ballon de protection, la cabane de goal, tout ce qui équipe le stade. Or opération, on va tomber sur les comptes un peu particuliers, chemin blanc sur la Marzelle, aire de jeux pour Priaires parce qu'il y a aussi des enfants, grand parking jeux pas adapté aux petits, on revoit la copie et l'aménagement du carrefour RD 315.

FG : je te coupe, on est sur le BP 2025 pas sur le CA 2024, tout ce que tu fais on le voit après.

MG : c'est de la précision.

FG : on le voit après excuse-moi.

MG : merci Florent.

FG : que la colonne du milieu.

MG : oui chef, nous allons descendre au résultat des dépenses, donc c'est tout ce qui allait des emprunts et dettes jusqu'au dessus ameublement annexe mairie à 107 437,95 euros.

MRM : frais d'étude , la date de versement approximative ?

MG : des cabinets d'archi.

MRM : oui.

MG : alors là .

MRM : ne serait-ce que l'année ?

MG : Le 2023.

CR : le CAUE et le cabinet d'archi , ça n'a rien à voir ?

MR : Ce sera sur le même compte , mais deux choses différentes.

MRM : on ne le trouvait pas dans le chiffre d'affaire 2023.

MG : il n' y a pas eu...

MRM : 71000 budgetisé, 251000 en 2023, il y a eu que 1150, il y a des gros montants et on ne voit pas.

MR : d'accord sur ce projet d'école vous voulez dire ?

MRM : ouais.

MR : en fait ce gros montant que vous avez c'était sur le gros montant étude plus travaux, là ce qu'on a sur 24 25 c'est uniquement les frais d'étude. Comme le projet a été retravaillé il est passé de 71 829,95 à 62 850 euros.

MRM : qui a été reporté.

MR : c'est ça, ça été reporté avec la prévision à 62 000 ça été revu.

MG : ils ont revu le montant, ils ont diminué.

CR : c'est un pourcentage sur un montant de travaux.

MG : oui bien sûr.

MRM : tout à l'heure, vous avez dit que c'était payé mais ce n'est pas payé , c est reporté.

MG : il y a eu

MR : non, il y a eu des frais payés sur les années précédentes pour répondre plus précisément à votre question en 2024 la différence entre les deux ne correspond pas à un paiement réel, c'est un travail qui a été fait avec ID 79 sur le montant de ces études. Le montant a été diminué mais pas payé en 24 ;

MRM : ni en 23, à 1000 euros près ça a dû être payé avant, ok merci.

MG : ensuite nous passons aux recettes d'investissement. Les dotations et fonds divers, 13509,29 euros, FCTVA + taxe d'aménagement pour 13 509,29€, les subventions donc d'état 2838, le département 7 580,25€ et GFP de rattachement.

MR : c'est la CAN.

MG : d'accord.

MR : ça peut être autre chose mais dans ce cas-là c'est la CAN donc il y en a pour 22 445,75 euros. Et puis pour un montant total de 32 864€ emprunts et dettes, et bien ma foi, rien mais par contre pour le dépôt et cautionnement 476€. Le tout pour un total de recettes réelles de 46 849,29€. Opération d'ordres, il n'y a rien et l'excédent d'investissement N-2 reporté 32 315,38€ ça fait un total de recettes cumulés de 79 164,67€.

MR : oui c'est ça.

MG : donc, après.

MR : sur la partie investissement, on arrive à un résultat de 60588,66€ auxquels on ajoute le résultat positif N-1 de 32 318,38€, on arrive à un cumulé de - 28 273,28 €.

MG : SPIC.

MR : sur le fonctionnement, notre régie d'énergie renouvelable en fait ce sont les panneaux posés sur la mairie de Thorigny. C'est une comptabilité à part, car c'est une comptabilité soumise à TVA, donc en terme de comptabilité on ne peut pas compter sur le même budget principal. Sur les charges à caractère général, prévu 8 159,12€ réalisé 5 408,30 €, fournitures non stockables on est essentiellement sur eau, électricité. Services extérieurs, prestations de service, maintenance on a eu 210€ c'est essentiellement des contrôles périodiques. Autres services extérieurs, on a des remboursements de frais à la collectivité.

CR : sur la commune tout ce qui est chauffage il n'y a pas d'entretien dessus ?

MR : il y a des contrôles périodiques.

FG : c'est pas le même budget.

CR : ah pardon !!

FG : ce que vous parlez on l'avait sur le BP.

MR : au même chapitre 6156 ; Remboursement de frais à la collectivité, on émet sur ce budget annexe des frais que la commune paie, la participation de l'agent, les frais de livebox, eau, électricité, cela fait un calcul annuel qui est facturé au BA, ce qui permet de récupérer une partie de ces crédits. On avait prévu 1 500, on est à 5162,82 de réalisé puisque d'une part, c'était un remboursement qui n'avait pas été fait en 23 et d'autre part il y a des éléments de facturation sur 21 et 22 qui n'avaient pas été réglés, le rattrapage fait un remboursement important que les années précédentes. Des remboursements qui viennent s'impacter sur le BP ; total des dépenses réelles 5 409,30€, une dotation aux amortissements de 1 031,75 puisque les panneaux photovoltaïques sont un investissement soumis à l'amortissement qui s'impacte de manière linéaire tous les ans, jusqu'à tomber à 0 ; le total des dépenses cumulées est de 6441,05€, les produits des services de 2 325,36 €, c'est en fait la production électrique qui est réinjectée sur le réseau payé par EDF ; Opération d'ordre, cote part des subventions, c'est un amortissement qu'on réalise sur les subventions perçues pour l'achat de panneaux photovoltaïques. L'excédent de fonctionnement est de 8 093,56 € total des recettes cumulées 11 094,34 €. On est donc sur l'exercice à un résultat de - 3 440,27€ auxquels on additionne le résultat de fonctionnement de 23, 8 093,56 € pour arriver à un exercice de clôture de 4 653,29 € ; Sur l'investissement, vous avez un chapitre 2188 qui n'a pas été utilisé cette année car pas de construction durable sur ce budget. Vous avez 120€ à la région et 555,42 € au département, des amortissements. Total de dépenses d'ordre 675,42 € ; total des dépenses cumulées 675,42 €. En recettes d'investissement, vous avez encore une ligne d'opération d'ordres pour 1 031,75 € auxquels on ajoute l'excédent d'investissement 2023 de 2 625,66 €, recettes en investissement sur l'exercice

3 657,41 €. Résultat de l'exercice 356,33 € ; On ajoute le résultat de fonctionnement N -1 de 2 625,66 € pour un total de clôture de 2 981,99 € ;

MG : est-ce que vous avez des questions ?

MR : je vous donne juste un dernier élément pour compléter les chiffres qui vous ont été donnés par rapport au tableau que vous avez eu il y a 10 jours. Il y a deux petites corrections qui ont été demandées par la trésorerie. La plus importante c'est la subvention de 2 292 € qui est comptabilisé en double du côté de leur service, c'est-à-dire ils l'avaient comptabilisé en 2024 et glissé sur 2025 ça a été ajusté sur l'investissement la somme en réalisé GFR et augmenté de l'affectation obligatoire 1 068 ; Par répercussion ça veut dire qu'on est à un virement de cession de fonctionnement qui est diminué de 2 292 € et donc vous avez un résultat à la fois en dépense et en recette de fonctionnement DP 2025 diminué aussi de 2 292 € ;

MRM : je suis perdue.

MR : en fait, c'est quelque chose que vous pouvez comparer avec les documents envoyés par mail. Vous avez en fait sur le BP 2025 , 2 292 € de moins en recettes et dépenses à cause de l'ajustement de cette subvention. On la supprime du reste à réaliser elle ne sera pas faite en 25 car déjà faite en 24.

? : et vous l'aviez mis sur lequel ? sur le 1068

MR : le 1068 augmente pour équilibrer le budget mais c'est une subvention qui était sur les GFR de rattachement 13 552 € ; Et sur cette même ligne vous avez un décalage de 2centimes qui nous, dans la trésorerie a demandé la correction des choses qui arrive parfois.. Le logiciel professionnel n'a pas toujours les mêmes ajustements quand on finalise des opérations.

MG : ça y est, je vous ai tous récupéré avec ces chiffres ?

MRM : on n'avait pas le compte unique , le compte budgétaire.

MG : c'est bon MRM si tu as des remarques du début du compte rendu , essaie de parler plus fort car les remarques on ne pourra pas les traduire.

MRM : les remarques en question étaient

MG : oui je me rappelle, c'est surtout lié à la réunion de ce soir on n'a pas les éléments voilà ! tout le monde a tout figé, je reconnais de ne pas avoir été extraordinaire. Donc on va passer au vote. Donc considérant les éléments susvisés, avec l'aide de Mickael, Florent et les autres, j'espère, Madame le Maire n'ayant pas pris au vote, elle n'est toujours pas là, approuve le compte financier unique 2024 du BP de la commune du Val du Mignon.

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Affectation des résultats 2024 budget principal

FG : il faut faire rentrer Marie Christelle, peut être ?

MG : oui oui, tu peux ouvrir.

FG : attends, on est 15 oui c'est bien cela elle a un pouvoir 15 votants là-dessus dont 15, comme elle ne vote pas, le pouvoir n'est pas utilisé.

MG : allez on attend pour la suite.

MCB : donc vous avez pu voir le budget 2024 et vous savez qu'il y a un résultat, un excédent de fonctionnement de 70 627,15 € il faut que ce résultat soit réaffecté à l'année 2025 donc vous avez un tableau (lecture du tableau) Du coup je ne sais pas ce que vous avez vu tout à l'heure. Il y a des restes à réaliser sur 2024 en investissement qui ne sont pas terminés et à continuer. Pour cela on les considère en reste à réaliser. Pour les financer il faut un financement de 18 581,72 € après tous les chiffres du tableau, entre les excédents, les déficits, le besoin de financement, il faut pour pouvoir faire les investissements prochains 46.855,00 € le résultat de fonctionnement était de 433 294,72 € avec la réserve il faut trouver 46 855 € il y aura donc un report de fonctionnement 2024 de 386 439,72 € ; et c'est donc cette somme là qu'il faudra mettre sur le budget 2025 pour l'équilibrer.

MRM : est-ce que vous pourriez nous réexpliquer le fonctionnement de ce 46 855,00 € ? Je ne comprends pas bien le reste à réaliser 2024.

MCB : je ne vous entends pas ; par rapport à l'année dernière, attendez je dois prendre le document,

FG : en 2024, on avait des choses qui n'étaient pas finies d'être payées, comme c'est sur le budget 2024 le reste à réaliser est le reste à payer car l'opération n'est pas finie. Il faut le faire sur 2025 c'est donc le reste, c'est de l'argent qu'il faut garder de côté pour payer les dernières opérations.

MC : c'est ce qui reste à réaliser.

SG : voilà reste à réaliser et à payer.

MRM : budgétisé mais pas utilisé.

FG : qui ne sont pas revenu, voilà ok c'est dans le sens inverse.

MRM : recettes attendues, budgétisées mais pas encore reçues, c'est ça que je n'avais pas.

MCB : en fait ça concerne les travaux de l'annexe, travaux qui n'ont pas encore été fait. Qu'est-ce qu'il y avait d'autre, le stade qui a été fait par des opérations de dernières minutes et qui se sont fait récemment sur 2025, mais commencés sur 2024. Pareil pour les serrures électroniques, ce sont des délibérations que nous avons pris en fin d'année dernière. C'est bon, d'autres remarques ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour à l'unanimité, merci.

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

5. Approbation du Budget Primitif 2025 – Budget Principal

MCB : c'est l'approbation du BP 2025 c'est le prévisionnel qu'on a tracé en fonction de ce qui a été consommé en 2024. ça donne déjà une idée de la consommation qui est assez routinière en fonctionnement, on ne paie pas de charges supplétives pour le plaisir, souvent on reconduit les mêmes sommes ou alors on est attentif à ce qui se passe autour de nous ex : le coût de l'énergie, il faut aussi se projeter sur l'année 2025 en se disant quels pourraient être les changements en fonctionnement ex : sur de la ressource humaine, il pourrait y avoir des changements de contrats,

grade, échelon, ça veut dire qu'il y a des financements à prévoir ; il faut se projeter dans la vie de la commune sur l'année qui vient devant nous.

ML : dans tous les domaines.

MCB : oui, 2024 ça c'est fini, sur les tableaux que vous avez, dont le BP 2025 dernière colonne la plus à droite. Je ne sais pas s'il faut faire toutes les lignes, vous avez eu les documents bien avant et vous avez des lignes qui posent question on peut voir à les expliquer.

FG : Monique avait commencé.

MG : elle a dit oui.

FG : je l'ai ralenti un peu.

MCB : on peut prendre par grand chapitre le 11 « charges à caractère général » on y trouve des achats pour la cantine, l'eau, toutes les petites choses. Là, on fait une proposition à 372 680 € vous allez me dire par rapport à l'année 2024 c'était 251 000 € ; oui sauf aussi qu'il y a des excédents qu'il faut qu'on place parce qu'on ne peut pas en enlever et mettre sur un autre compte, nous avons bien qu'un seul compte, il faut étaler la somme sur l'ensemble des lignes, taper des chiffres qui paraissent importants, il faut espérer que nous aurons d'autant plus d'excédent l'année prochaine. Est-ce qu'il y a une ligne qui vous interpelle sur ce chapitre là ?

MG : la ligne de couleur.

MCB : tu as été trop loin.

FG : tu as une grosse réparation de tracteur, c'est des choses qu'on ne prévoit pas spécialement mais on essaie.

MG : il y a du matériel vieillissant.

MCB : oui on voit bien il y a des pannes qui peuvent arriver sur l'école il faut rebondir rapidement, l'entretien des bâtiments, ce sont des gros postes. Sur le chapitre 12 « charges du personnel » donc 557 000 € c'est tout ce qui est en charge du personnel, les titulaires, les non titulaires, les remplaçants, les congés, toutes les charges qui sont liées au personnel sont dans ce chapitre. On compte toujours avec un pourcentage en plus que l'on ait l'enveloppe nécessaire pour payer car dans le cas où nous n'aurions pas suffisamment sur la ligne ou chapitre on ne peut pas régler les salaires, il faudrait passer au conseil pour avoir la validation, prendre dans une ligne et emmener vers une autre. Il y a vraiment des lignes où on se doit de mettre des excédents. Chapitre 14 atténuation de produits c'est le fond de péréquation des ressources le FPIC c'est au niveau de la CAN, toutes les communautés ont un volume d'argent, elles sont regardées de près et classées comme les communes. Au vu de ce classement il y a deux ans on était dans les communautés bénéficiaires, les plus riches donnant au moins riches. Jusqu'à il y a deux ans on récupérait de l'argent sauf qu'aujourd'hui on est sur un moment où on est juste le dernier des bons, du coup on ne récupère plus on paie, c'est la CAN qui paie, elle nous appelle des fonds car elle rétribue à chaque commune on a remis 3 500 € ce sera peut-être que 2 500 €, le chiffre réel sera donné en juin, c'est obligé de provisionner pour avoir la ligne ouverte, c'est de la péréquation entre grosses collectivités.

Chapitre 65 : toutes les autres charges courantes, aide à la personne, les indemnités de fonction, les formations, la grosse ligne contribution 100 000 € c'est notamment la prestation que nous versons pour le SIVOM, la voirie, et 76 761 € rien que pour la voirie.

JC : j'allais dire ce n'est pas que le CSC.

MCB : regarde un peu plus bas c'est 12 265 € pour le socio-culturel.

JC : je la connais j'ai eu la convention à signer.

MCB : tout est bien indiqué, on y retrouve d'autres petites contributions cette grosse ligne est impactante par le côté voirie, car le fait d'avoir un syndicat inter-communal, afficher 100 000 € lu par un comptable, ça interpelle, car en plus sur ces travaux-là on ne récupère pas la TVA car c'est un syndicat, une complexité du budget, il vaudrait mieux parfois avoir un prestataire VRD qui ferait nos voiries on toucherait des subventions et TVA, mais là, on est affilié à un syndicat depuis des années ou on paie un volume d'argent selon un critère de kilomètres de voies blanches, vertes et noires.

Aussi, ligne de subvention aux établissements et associations, pas de grand bouleversement. Chapitre 66, c'est les charges financières, intérêts d'emprunt, vous pouvez voir qu'on a encore réduit la somme, ça signifie aussi que nous n'avons pas beaucoup d'emprunt. Ensuite des charges exceptionnelles en 67 et dotation aux amortissements. Ces deux dernières lignes notamment les titres annulés, c'est toujours utile, ce n'est pas nous qui les gérons complètement c'est à la demande de la trésorerie qui nous donne des tableaux des personnes qui n'ont pas réglé, par exemple école, cantine, fermage, loyer. La trésorerie nous dit les années à étudier, on regarde ce qui peut être épuré. La trésorerie en charge de la collecte ne peut plus collecter, on nous demande de passer en titre annulé. Aussi les amortissements des lignes d'écritures. En total des dépenses 1 148 017,01 €, on va ajouter le virement à la section investissement on arrive à un total de 1 295 904,62 €, c'est bon pour vous ?

En face, il y avait des recettes pour la même somme, donc par chapitre : atténuation de charges, ce sont des choses qu'on ne peut pas trop anticiper c'est notamment lié aux charges salariales, des choses qu'on a payé, des arrêts maladie, des remboursements qui nous sont donnés, on ne peut pas prédire que les agents vont être malades et ce que l'on va percevoir. Le 70, produits des services tout ce que l'on peut vendre comme par exemple vente de pierres, les redevances et droits des services, exemple cantine, c'est les recettes de la restauration, des parents qui paient avec un retour de CAF, la grosse ligne de 45 000 € c'est peut-être sous évalué mais en recettes c'est préférable. Les impôts et taxes, pour la plupart on a les chiffres, ou bien on part du principe qu'on ne bouge pas la ligne. Notamment attribution compensation CAN ça ne bouge pas 23 640 € ; Le fonds départemental, ça c'est vraiment ce qui bloque les communes ; dotation subvention participation au 74, dotation connue n'est-ce pas Mickael ?

MR : oui on l'a eu dans les tous derniers jours, le retard du budget de l'État a retardé toute la chaîne mais on les a eu à temps.

MCB : quelque chose de certain, chapitre 75 les opérations produits de gestion courante, ce sont les locations salle des fêtes et immeubles. Là c'est difficile d'évaluer, on met un chiffre moyen. D'autres produits de gestion, 90 € mandat annulé, et opérations d'ordre.

MR : non, là ce sont les produits en régie.

MCB : c'est le montant estimé des travaux faits par les agents en interne, tout cela nous mène à un total de 1 295 904,60 €. Budget d'investissement, on y retrouve les emprunts et dettes, remboursement du capital, dépôt cautionnement, ensuite on passe aux signaux, ce sont des panneaux de signalisation, tous les ans on met une somme pour les renouveler, par exemple les chicanes il y a ceux aussi qui disparaissent ou qui sont plombés. On a placé 11 199,00 € sur du matériel, il nous faudrait un ordinateur pour le bureau, on y retrouve les serrures qu'on avait validés fin 2024 aussi les étagères de l'atelier réalisées en partie. Projet école : ce sont des frais d'étude que nous avons considérés par rapport au projet de sécurisation. On va être encore sur des temps administratifs jusqu'à la fin de l'année. L'annexe de la mairie, c'est en train de se terminer mais il reste encore 25 537,81 € qui ne sont pas réglés. Autre projet : c'est la mini forêt qui est vue très largement, à mon avis, 20 000 € de plants, on va faire une belle forêt, on pourra avoir des aides. Ameublement

annexe de la mairie, les meubles sont livrés, aménagement stade, ce sont des choses que nous avons vu fin d'année filet pare ballon, petit but,

FG : banc de touche

MCB : oui, banc de touche, et puis d'autres opérations diverses qu'on ne peut pas qualifier et que l'on place en hors opération. Si on le nomme opération, on est bloqué en trésorerie pour payer il est préférable de le mettre hors opération pour nous permettre de recevoir de la TVA. Là notamment, c'est l'acquisition du chemin délibéré il y a un an maintenant appelé par la SAFER pour le paiement. Jeu de Priaire, là on répond à la demande du CME.

MRM : oui.

MCB : aménagement carrefour RD 315, c'est aussi un vieux projet on sait que le département ne nous aidera pas du tout, on a un financement apporté par la CAN qui, si on ne l'utilise pas, avant fin septembre, il est perdu. Distributeur hygiène sac canin, pour répondre à un projet du CME ; Restauration du tableau d'honneur, il s'agit du tableau émaillé des anciens combattants, balises My Keeper, c'est déjà quelque chose de programmé réalisé et en divers, 5 000.00€. On arrive au 040 avec opérations d'ordre : et suite à ça on peut avoir des subventions que l'on retrouve en recettes d'investissement ou de l'ordre de la FCTVA, on ne récupère pas la globalité de la TVA payée, taxe d'aménagement, la réglementation a changé, on avait des lignes à 20 voire 30 000.00 € et ça dépend de l'usager, du pétitionnaire qui a déposé un PC, une DP, mais qui n'a pas fait sa DAACT, fin de travaux, du coup on ne peut pas enclencher le financement de la TA ; subvention du département pour l'extérieur de l'annexe, GFP de rattachement c'est par la CAN ceux qui me disent que je n'utilise pas l'argent de la CAN eh bien, si, ils m'en donnent. Après on fait le tour, opération d'ordre et versement de la section de fonctionnement pour pouvoir équilibrer à 257 700.76 € de chaque côté. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, donc il est présenté différemment sur le tableau dans la préparation mais ça revient au même avec les mêmes chiffres à l'équilibre. C'est bon pour tout le monde, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Eh bien je ressors vous allez passer au point suivant.

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

6. Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Énergies Renouvelables

FG : en même temps, Monique a tout fait tout à l'heure.

MCB : c'est bien mais je vais sortir quand même pour que vous votiez le SPIC.

FG : tu seras partie moins longtemps.

MG : approbation du CFU 2024 sur le budget annexe Énergies Renouvelables. Donc vu le CFU (voir lecture de la délibération),

FG : tu veux le reprendre ?

MG : non.

FG : on l'a expliqué tout à l'heure, on va peut-être pas le relire.

MG : c'est bon on passe directement au vote, qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7. Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Régie Énergies Renouvelables

MCB : c'est vrai que le CFU ce n'est pas top, c'était mieux CA et CG c'était plus simple pour ceux qui ne connaissent pas le compte de gestion et compte administratif, le CA c'est le compte communal, c'est celui qu'on travaille tous les jours et celui de gestion c'est le même mais fait par la Trésorerie et du coup ils doivent être égaux.

MG : c'était plus simple.

MCB : c'est comme ça. Alors on est au point 7 affectation du résultat, vous avez dû voir qu'il y avait un déficit de fonctionnement de 3 440,27 €, le changement qu'il y a eu entre 2023 et 2024 c'est notamment que nous avons changé de secrétaire sur 2023 et qu'en 2024 elle est toujours absente, donc il y a des lignes qui n'ont pas été inscrites au budget, sur ces années-là on n'a pas comptabilisé le temps passé par l'agent pour traiter ce budget comme les fournitures nécessaires pour établir le budget SPIC. Sur 2024, on a appelé deux fois ce temps passé ce qui nous mène à un déficit. C'est un budget qui a de l'argent qui n'est pas utilisé, donc en stock, c'est la seule façon que nous ayons pour récupérer de l'argent du SPIC vers le BP, ça fait un déficit de 3 440,27 € entre les recettes et dépenses... Vous avez un grand tableau avec le résultat déficitaire, le résultat antérieur reporté qui était excédentaire, ça fait un résultat excédentaire de + 4 653,29 € en fonctionnement et en investissement on n'a pas de budget, si, en fait, on en a un.

FG : qu'est-ce que tu voulais dire ?

MCB : si on a des dépenses et recettes d'investissement, c'était sur la ferme Giraud mais il n'y a plus de budget. En investissement, on a un résultat de 356,33 € on ajoute le résultat antérieur pour un excédent de 2 981,99 € donc aucun besoin de financement on a un résultat de fonctionnement de 4 653,29 € qui est reporté, ce n'est pas le budget le plus agréable à faire. Est-ce qu'il y a des questions sur ce budget ? Non, je vous propose de le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

8. Approbation du Budget Primitif 2025 – Régie Énergies Renouvelables

MCB : On parle du budget annexe 2025, même opération que l'autre, par grand chapitre il n'y a pas grand-chose qui change. Comme vous pouvez voir ce n'est pas un budget conséquent, il fait un total de 6 496,96 € en dépenses réelles, la particularité c'est l'amortissement, il faut pour ce budget qui a été mis en place par le biais d'un groupement de commandes avec la CAN, qui a eu des aides de la région, des opérations d'ordre. Les dépenses cumulées sont de 7 528,71 € et en face on a des recettes, vente de produits et opérations d'ordre pour 675,42 €. C'est une obligation de la région il faut les avoir pour renouveler le matériel dans quelques années.

? : Il faut toujours que ce soit provisionné ?

MCB : oui, toujours. Donc l'excédent de fonctionnement qu'on retrouve et notre budget est équilibré à 7 528,71 €. En investissement, on y retrouve notamment les amortissements, « autres constructions » c'est quoi cela Mickael ?

MR : c'est pour des dépenses d'investissement qui n'ont pas été utilisées.

MCB : on les laisse là, ça équilibre le budget 4 013,74 € de dépenses cumulées et en investissement recettes on y retrouve la même somme par des opérations d'ordre et d'excédent, c'est bon pour vous ? Je vous propose de passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. J'étais, avant le conseil municipal, au conseil communautaire, il nous est prédit un budget 2026 encore plus compliqué et tendu.

MG : ah bon.

MCB : on verra qui le fera !!!!

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

9. Adoption des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

On passe aux taux de fiscalité locale pour 2025 : si on reprend les tableaux vous retrouvez les taux appliqués à Val du Mignon : THRS 14,56 % TFPB 39,60 % et le TFPNB 60 %. Pour comparaison, voici les taux des communes environnantes :

	TAXE SUR LE FONCIER BATI	TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	TAXE D'HABITATION
VAL DU MIGNON	39,60%	60,00%	14,56%
LA FOYE MONJAULT	35,34%	43,57%	14,46%
LA ROCHENARD	37%	76,00%	15,91%
MAUZE SUR LE MIGNON	45,47%	79,57%	16,13%
PLAINE D'ARGENSON	32,31%	42,55%	11,20%
VALLANS	44,24%	79,30%	19,17%
EPANNES	42,17%	74,16%	16,44%

On constate que nous ne sommes pas tous identiques, finalement il fait bon vivre à Plaine d'Argenson.

FG : oui, les taux sont les moins élevés.

MCB : pour rappel, quand nous avons fait commune nouvelle, il a fallu lisser les taux.

JC : des trois communes.

MCB : oui c'est ça il a fallu mettre tout le monde à l'équilibre.

FG : certains ont monté, d'autres ont baissé

MCB : sur trois années plus une, comme dit la trésorerie, on a subi des mouvements dans nos taux. L'année d'après on n'a pas augmenté, mais l'année suivante, oui. Mickael a fait une simulation, si on augmentait d'un point chaque taux, ça fait une augmentation : de 425 248,00 € de contributions directes, on aurait 435 932,76 € ; c'est bien sur chacun des taux on ne peut pas augmenter la TFNB sans augmenter la TFB si on change le taux d'une taxe cela impacte les autres obligatoirement, est-ce qu'il faut augmenter ? On a une autre formule que nous n'avons pas fait jusqu'à présent sur Val du Mignon c'est l'imposition sur les résidences vacances qui ne sont pas habitées. Elles se dégradent et elles causent des problèmes au voisinage et aussi sécuritaire, peut-être qu'en rappelant aux propriétaires qui possèdent des maisons sur la commune il serait bien qu'ils s'en rapprochent pour faire quelques rénovations, au moins qu'elles ne se dégradent pas et, ni ce qu'il y a autour c'est plutôt sur cette taxe là qu'il faudrait aller plutôt que d'augmenter les taxes pour les gens qui vivent au quotidien dans la commune, d'ailleurs nous avons un tableau de toutes les résidences vacantes qui pourraient ramener 10 000 € de taxe

LB : ces maisons-là seraient considérées comme des maisons secondaires.

MCB : oui.

JC : les vacantes ne viennent-elles pas des héritages parce que des gens ont des droits de succession tellement élevés qu'ils préfèrent abandonner.

MCB : c'est encore autre chose c'est que l'on a sur les parcelles de Mr TAINON. En 2022 les héritiers n'ont pas voulu prendre la succession donc là on parle en termes exacts de biens sans maître. C'est vraiment un abandon, ce sont les notaires et clercs de notaires qui travaillent avec les Domaines et l'État. Quand un médiateur est nommé par l'État pour les biens sans maître alors la mairie peut postuler pour prétendre acquérir le bien.

JC : par exemple, des maisons pour l'Ukraine, des logements disponibles, des maisons dont les héritiers ne veulent pas y vivre et ne veulent pas payer les frais de succession, ils n'ont pas les moyens, c'est par leur lignée dans l'héritage, les maisons sont laissées à l'abandon.

MCB : il y a ceux qui ont ces biens, qui n'en font rien et ils les gardent pour un patrimoine et finalement ça se dégrade plus qu'autre chose ; A côté de cela on a des personnes qui n'arrivent pas à se loger.

? : il y en a combien sur la liste ?

MCB : je ne sais plus exactement, je dirais bien une quarantaine. C'est peut-être plutôt vers cette taxe qu'il faudrait se tourner

JC : on ne va pas se retrouver confronté à des gens qui vont pas vouloir payer ?

MCB : j'en connais pour lesquels ils sont bloqués car il y a des personnes dans la famille qui sont sous tutelle, curatelle.

JC : là ça paraît très compliqué.

MCB : après il y a des personnes qui gardent des petits bâtis pensant qu'ils pourront revenir à un moment donné, finalement ils ne reviennent pas, du coup ça s'abîme.

MRM : il y a déjà eu un courrier de mis, normal ou recommandé avec AR pour leur dire que leur bien se dégrade.

MCB : non, tout simplement on n'avait pas la liste, il a fallu faire la demande au service des impôts après la CCID on a maintenant un tableau des maisons secondaires et des maisons vacantes, après, faire un RAR pourquoi pas ?

MRM : avant de lever tout de suite un impôt.

JC : oui.

MRM : peut-être avertir.

JC : il faut se dire aussi quelle est la probabilité de ce que ça peut nous rapporter à la commune.

MCB : ça rapporterait environ 10 000 € ; et pour les curatelles malgré tout ce seraient les meilleurs payeurs.

JC : si c'est prioritaire ou pas.

FG : si des gens ont des biens sur notre commune, pourquoi ne paieraient-ils pas d'impôts alors que ceux qui y habitent ont un impôt ?

MG : ça responsabilise à quelque part.

? : ils paient pas du tout ?

MCB : s'ils ont un petit terrain à côté du bâti, oui, sinon pas. Dans les grandes villes ce qui s'instaure c'est le permis d'habiter, c'est pousser les gens à rénover pour l'occupation du bâtiment avec autorisation de louer à des gens qui ont des besoins. En mairie, nous avons souvent des demandes de location, il n'y a rien et quand il y a c'est cher. Pour les taxes les plus classiques on reste comme ça sur la proposition qui vous est faite à l'écrit, on passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

10. Attribution des subventions aux associations pour 2025

MCB : On va jouer un peu de la porte musicale, donc pour les votes des subventions, si l'un d'entre vous fait partie de l'association nommée vous devez sortir et ne pas participer au vote.

MG : nous allons parler des associations communales, la première l'AAPMA, la pêche.

MCB : est-ce qu'il y a quelqu'un qui est membre ?

FG : dans le bureau ou dans l'association ?

MCB : du moment que tu paies une cotisation tu es adhérent de l'association, si tu es dans le bureau tu es dans la direction. La subvention demandée par l'association c'est la proposition de la commission finances, 300 €, même montant que l'année dernière.

? : est ce qu'il y avait une demande particulière sur la demande ?

MG : en deux mots, empoissonnement, entretien du cours d'eau.

MRM : ils auraient besoin d'un montant supérieur ?

MG : oui on a toujours besoin de plus mais il y a d'autres associations à pourvoir.

MCB : on fait faire des dossiers par les associations ils complètent en donnant leur état de finances, un bilan annuel de leur activité.

MRM : ah d'accord je n'avais pas cet élément.

MCB : donc on vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? OK.

MG : on passe aux chasseurs, les trois associations de chasse de la commune ont été mis au même niveau car elles ont les mêmes besoins, mettre du gibier, entretenir le terrain de chasse, les autres années c'était le même sujet, chacune des ACCA font une demande de 250 € à 400 €, on part sur le principe qu'ils ont tous la même chose.

CR : les surfaces de chasse, sont les mêmes ou pas ?

FG : là je peux répondre, les 3 ACCA n'ont pas le même territoire, c'est celui de Priaires le plus grand, il me semble en territoire chassable, Thorigny est beaucoup plus petit, les besoins sont les mêmes, quand il y a plus de chasseurs il y a plus de besoins.

CA : on ne peut pas regrouper tout ça ?

FG : ils ne veulent pas se regrouper !!

MCB : ils font des actions en commun sur des programmes précis comme pour la perdrix.

FG : ça c'est autre chose c'est le GIC avec les communes voisines.

MCB : c'est pour faire voir qu'ils sont capables de faire des choses ensemble.

FG : oui, c'est bien la fédération de chasse.

CA : 300 € chacune ils se regrouperaient on est à 1 000 €.

MG : depuis 2020 quand on affecte les subventions la commission finances veille à ce que ce soit équitable.

MCB : en 2015 lors du projet de la commune nouvelle, il fallait que les ACCA des communes se regroupent, en 2019, quand on l'a fait, ce n'était plus une obligation, en fait le regroupement des ACCA empêchait la création de commune nouvelle.

FG : au niveau départemental les plans de gestion des ACCA ont aussi changés.

MCB : par contre, ce qui serait bien, c'est que sur la demande de subvention on demande la surface chassable, donc si vous êtes d'accord pour accorder 300 € à chaque ACCA, on passe au vote, sachant que tu as le pouvoir de Jean Marie, il faudra le décompter pour Usseau,

Qui est contre ? Qui s'abstient ? pour ACCA Usseau

Qui est contre ? Qui s'abstient ? pour ACCA Thorigny,

Qui est contre ? qui s'abstient ? pour ACCA Priaires

MG : anciens combattants : les anciens combattants demandent 300 € pour l'année, comme d'habitude, notamment l'achat des gerbes et fleurs pour les manifestations.

MCB : à une époque on donnait une subvention et on achetait les bouquets, maintenant ils préfèrent faire comme ça, on peut passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? merci.

MG : pour l'APE, association dynamique depuis quelques temps, ils demandent 500 € on leur accorde 500 € c'est pour les enfants qui font beaucoup d'action à destination des enfants et de leurs familles, notamment cette année pour financer un voyage dans l'île d'Aix.

MCB : est-ce que Cyril fait partie de l'APE ?

Mme SAUZEAU répond qu'il n'en fait pas partie.

MCB : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Moi, sans compter mon pouvoir et les autres c'est ok on est 16. C'est pas que je suis fâchée avec APE mais j'avais dit que je voterais contre, je tiens ma ligne de route par l'abstention, n'ayant pas apprécié les propos tenus par certaines personnes de l'APE.

MG : comité des fêtes et des loisirs : qui a demandé 500 € on leur a reconduit les 500 € on prend au niveau de la commune les frais feux d'artifice , animations, DJ.

MCB : le comité des fêtes choisit le prestataire et on reverse notre quote-part, pour rappel l'année dernière on es revenu vers le Conseil Municipal pour valider les versements de remboursement exceptionnel , dont 500 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

MG : familles rurales.

JC dit : « je suis au bureau »

Jocelyne sort.

MG : familles rurales a fait une demande de 350 €, la commission des finances accorde les 350 €.

MCB : ils font beaucoup d'actions soutenues par la CAF pour leurs programmes et leurs projets, c'est bon pour les 350 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? c'est bon on peut rappeler JC.

MG : FC Usseau : ils nous ont demandé 500 € ; en 2024 ils avaient demandé 300 € on leur accorde 350€.

MCB : nous avons fait des travaux sur le stade, si vous êtes d'accord, qui est contre ? Qui s'abstient ? OK.

MG : l'Assoce aux Meeples : l'association des jeux, ils font des soirées, des après midi jeux ouverts à tout le monde, ils nous demandent 300 € la commission finance accorde 300 € pour l'achat de jeux supplémentaires.

MCB : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

MG : Motuss : association de motards qui accompagne sur certains évènements comme le Téléthon ils sont toujours présents pour des évènements sur la commune, ils font l'accompagnement sécuritaire, ils demandent 350 €, l'association n'étant plus sur la commune la commission finances accorde 200 €.

MCB : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

MG : trait d'union nature : nouvelle association un an de vie, l'année dernière malheureusement elle n'a rien eu comme subvention.

CR : je vais sortir.

MCB : MR TB vous n'êtes pas...

TB : je suis adhérent.

MG : très bien, d'accord, l'année dernière la demande était de 150 € cette année elle est de 200€ ? l'année dernière il n'avait rien eu au conseil municipal des personnes s'étaient opposées, cette année la commission finance acte les 200 € demandés.

MCB : qui est contre ? qui s'abstient ?

MG : la dernière association qui a déposé un dossier de financement c'est Mme Lepienne.

MCB : c'est Caballicare.

MG : elle fait des spectacles équestres, elle en fait de moins en moins sur la commune, elle nous demande 1 000 € la commission finance accorde 450 € on sait qu'il y a des frais quand elle fait les spectacles avec les chevaux, les transports...

MCB : alors on vote qui est contre ? Qui s'abstient ?

FG : c'est l'association qui s'appelle comme ça ?

MCB : c'est Théâtre Caballicare.

FG : donc ce n'est pas ce nom là, on pourrait dire que c'est à la personne. L'année dernière elle avait eu des subventions ?

MCB : non elle n'avait pas fait son dossier, et là elle envisage un festival sur trois jours sur la commune, en 2022 elle a eu 200 € en 2023 et 2024 pas de subventions demandées.

FG : elle n'a pas fait de spectacle l'année dernière.

MG : elle ne dépose pas les dossiers.

JC : le personnel elle n'en a pas beaucoup.

MG : c'est pour cela qu'à la base la commission a vu comme ça.

MCB : donc pour les 450 qui est contre ? Qui s'abstient ? Attendez levez bien le bras, 3 abstentions reste 14 OK.

MG : il y a d'autres associations sur la commune, APILUL, comité des fêtes de Thorigny, ASL qui ne demandent pas de subvention.

MCB : c'est différent pour deux d'entre elles, APILUL et comité des fêtes, les agents aident à mettre en place tout le système électrique pour les marchés nocturnes de Thorigny, c'est donc une aide en nature pour APILUL on ne loue pas le local on ne tond plus, ASL ne demande rien.

MG : on passe aux associations hors commune, nous avons eu une présentation de l'ADMR de Mauzé sur le Mignon l'avant-dernier conseil ils nous ont fait suivre une demande de subvention avec un montant souhaité de 300 € pour de l'animation auprès des personnes âgées, frais de déplacement pour aller chercher les aînés d'Usseau. La commission finances a accepté les 300 € l'ADMR est sur notre territoire.

MCB : Qui est contre ? qui s'abstient ?

MG : pour information, on a eu des demandes d'ADMR de FRR, des paralysés, ... mais nous avons fait le choix de l'AFM téléthon, on va leur verser 50 € si vous acceptez sans dépôt de dossier, on propose de faire un don au 1^{er} week-end de décembre.

MCB : donc qui est contre ?

MRM : ça veut dire quoi AFM ?

MG : association française de myopathie.

MRM : c'est parfait.

MCB : donc qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 personne.

MG : on en a encore une, l'union pour la musique, on a décidé de ne plus donner il ne dépose plus de dossier, au moment de la fête de la musique, ils nous envoyaient un ou deux musiciens.

CA : c'est historique aussi ça.

MG : oui il y avait des échanges ; par contre, on donne à « Marche Ensemble » de Beauvoir, il y a des gens de Thorigny qui y sont adhérents et qui nous aident dans le cadre des distributions des journaux communaux et qui ont aussi aidé sur le schéma de rando, il est demandé 50 € on leur donne 50€.

MCB : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

MG : on a eu une demande des restos du cœur, on a décidé de faire un caddie garni au moment des collectes et du coup ça passera en frais (compte alimentation). Donc on aura versé 4 600 € aux associations communales et 400 € pour hors communes, c'était le montant qu'on s'était fixé.

Associations	Subvention proposée	Votes		
		Pour	Contre	Abstention
AAPMA	300 €	17	0	0
ACCA THORIGNY	300 €	17	0	0
ACCA PRIAIRES	300 €	17	0	0
ACCA USSEAU	300 €	16	0	0
ADMR MAUZE SUR LE MIGNON	300 €	17	0	0
AMF TÉLÉTHON	50 €	16	0	1
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	16	0	0
APE	500 €	14	0	2
COMITE DES FÊTES USSEAU	500 €	17	0	0
FAMILLES RURALES	350 €	16	0	0
FC USSEAU	350 €	17	0	0
L'ASSOCE AUX MEEPLES	300 €	17	0	0
MARCHE ENSEMBLE	50 €	17	0	0
MOTUSS	200 €	17	0	0
USEP COOP SCOLAIRE	250 €	17	0	0
TRAIT D'UNION NATURE	200 €	16	0	0
THÉÂTRE CABALLICARE	450 €	14	0	3

TOTAL	5 000 €			

11. Aménagement des abords de l'école – Convention avec ID 79

MCB : on s'était mis d'accord sur la sécurisation devant l'école, on continue sur ce sujet. ID 79 nous accompagne comme prestataire départemental, nous avons présenté le projet en CM du 14 Octobre 2024, maintenant pour avancer le projet, il faut un cahier des charges, définir le projet, recruter un maître d'œuvre pour réaliser les études, pour tout cela, il faut faire une nouvelle convention et, en même temps voir le plan de financement. Le CAUE et ID 79 nous accompagnent depuis 2021, on a fait différentes conventions selon le type de prestations nécessaires, pour faire ce nouveau travail d'écriture des documents à faire avant tout projet pour aller vers la validation du MO, ils nous demandent une somme de 2 850 € pour la mission qui faisait valoir un coût d'opération entre 356 000 et 530 000 €, on revient à une enveloppe moyenne de 440 000€. Il faut compter des frais d'appel d'offre, des estimations de main d'œuvre de 10 à 12 000 €, des frais de constitution de dossier pour un coût total de 50 500 €. En établissement maintenant cette convention, cela va nous permettre de lancer l'AO pour qu'avant la fin de l'année on ait un travail fourni par le MO ; Il faudra accompagner avec des plans topographiques, sondages, fouilles archéologiques et coordinations pour un total de 5 800 €. On propose 57 300 € de frais prévisionnel pour l'opération pour avancer le projet. Bien sûr face à cela on va pouvoir demander des aides, ici on parle que des dépenses pas des recettes, montant à valider 2 850 € de prestations forfaitaires d'ID 79 ; vous avez tout dans le corps de la délibération, nous devons passer le marché de publicité, on pourra selon des propositions faites faire le choix au travers des différentes prestations.

PROGRAMME DE L'OPERATION :

Les principes de l'aménagement sont :

- Réaménager et apaiser la rue des écoles
- Définir des cheminements doux et sécuriser les traversées
- Aménager un parking végétalisé et perméable sur la parcelle acquise par la commune
- Intégrer et sécuriser les arrêts de bus scolaires
- Favoriser des espèces végétales locales et la gestion intégrée des eaux pluviales

L'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux est de 440 000 € HT (hors travaux d'enfouissement des réseaux).

MAITRISE D'ŒUVRE :

Une maîtrise d'œuvre est nécessaire afin de mener l'ensemble des études (technique et règlementaire) et l'exécution des travaux jusqu'au terme du délai de garantie de parfait achèvement.

Le marché sera passé en procédure adaptée, en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Éléments de mission confiés au maître d'œuvre :

- Études préliminaires : DIAG – ESQ – diagnostic / esquisses
- AVP : dossier d'avant-projet

- PRO : Etudes de projet
- AMT : Assistance pour la passation des marchés de travaux
- VISA : Conformité et visa d'exécution au projet
- DET : Direction de l'exécution des travaux
- AOR : Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Éléments de mission complémentaires :

- MC1 : élaboration des dossiers de demande de subvention
- MC2 : élaboration du permis d'aménager

Le taux d'honoraire de la maîtrise d'œuvre de la mission classique dépend du montant des travaux. Il est estimé entre 10 % et 12 % soit environ 50 000 € HT.

Afin de mener à bien le projet, d'autres intervenants seront nécessaires, leurs interventions seront définies en commun avec le maître d'œuvre retenu pour l'opération.

COÛT DE L'OPERATION :

PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF D'OPERATION	
Aménagement paysager et sécurisation des abords de l'école Commune de VAL DU MIGNON (USSEAU)	
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Estimation En € H.T
Enveloppe travaux	
SOUS TOTAL TRAVAUX	440 000 €
Frais annexes	
Frais d'appel d'offres entreprises (MAPA sans remise de prestation)	1 000 €
Sous-total Frais annexes	1 000 €
Estimation des honoraires	
Honoraires de maîtrise d'œuvre – 10 à 12 %	48 500 €
Constitution des dossiers administratifs et réglementaires (PA, demandes de subventions)	2 000 €
Sous-total Honoraires	50 500 €
Estimation des prestations de service	
Plan topographique	2 000 €
Géoréférencement des réseaux en classe A	1 500 €
Sondages HAP enrobé	800 €
Fouilles archéologiques	A définir
Coordination sécurité (SPS)	1 500 €
Conduite d'opération	commune
Sous-total Prestations de service	5 800 €
SOUS TOTAL ETUDES	57 300 €
TOTAL COÛT D'OPERATION € HT	497 300 €
TOTAL COÛT D'OPERATION € TTC	596 760 €

La commune sollicitera des subventions auprès :

- de l'État : DETR/DSIL,
- du Département,
- du SIEDS,
- de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Ainsi que de tout autre financeur potentiel.

iD79 et CAUE 79 :

Pour engager cette opération et attribuer un marché de Maîtrise d'œuvre, Madame le Maire propose de solliciter l'accompagnement d'iD79 INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE et de son partenaire le CAUE 79 pour les missions suivantes :

- Rédaction du pré-programme de l'opération,
- Rédaction des pièces administratives et techniques de la consultation (Règlement de consultation, Acte d'engagement, Cahiers des clauses particulières) incluant les réunions de travail pour finaliser la rédaction de ces pièces,
- Mise au point de la procédure de consultation,
- Accompagnement dans l'analyse des candidatures et des offres,
- Participation aux éventuelles auditions puis négociations.
- Participation à la réunion de lancement de l'opération

Le montant forfaitaire de la mission d'iD79 INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE et CAUE 79 s'élève à :
2 850 € net.

iD79 porte la convention avec la commune pour le compte des deux structures (iD79 et CAUE 79).

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer le programme de l'opération et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

DECIDE de choisir iD79 INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE pour assister la commune dans l'élaboration d'un pré-programme et pour l'organisation de la consultation de Maîtrise d'œuvre,

D'APPROUVER le programme de l'opération relatif à l'aménagement pour un montant estimé de 497 300 € HT soit 596 760 TTC (montant des travaux + honoraires maitrise d'œuvre + les différents intervenants nécessaires au projet) ;

D'AUTORISER le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;

D'AUTORISER le lancement des différents intervenants nécessaires au projet le cas échéant (géomètre, coordination SPS, géotechnicien, ...) ;

D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de maîtrise d'œuvre ;

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la commune peut prétendre et autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche en ce sens ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

Y a-t-il des questions ? C'est la continuité du fait qu'on ait validé en 2024 ; C'est bon pour tout le monde, on passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

12. Retrait de la délibération n°2025-21 concernant les tarifs et modalités de recouvrement de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026

MG : retrait de la délibération, taxe de séjour que nous avons fait la dernière fois. On ne va pas tout reprendre, ça intéresse la mise en place de la taxe de séjour. Il n'y avait pas besoin de cette délibération spécifique, ce n'est pas la commune qui perçoit la taxe c'est la CAN, on est obligé d'annulé la délibération par voie de délibération.

MCB : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

13. Désignation d'un élu pour le départ de Madame le Maire dans le cadre de la cession d'un chemin rural

14. Cession d'un chemin rural

MCB : on ne les fait pas on n' a pas tous les documents, la cession d'un chemin communal c'est complexe en procédure, il faut qu'on soit bien en accord avec la procédure et nous reviendrons vers vous.

15. Autorisation de signature – Convention de mise en place d'un site de compostage avec la Communauté d'Agglomération du Niortais

MCB : c'est tout simplement la mise en place d'un composteur à l'école et pour cela il faut une convention que nous devons passer en conseil municipal, il s'agit d'adopter la convention accepter que l'agent CAN forme notre cuisinier.

CA : pourquoi on ne passe pas par la collecte dédiée à ces déchets là ?

MCB : parce que ça coûte de plus en plus cher.

CA : oui je sais bien.

MCB : je ne connais pas le prix mais les enfants peuvent apprendre à emmener des déchets dans un composteur, qu'ils peuvent aussi avoir chez eux.

CA ; au niveau du restaurant scolaire, il faut qu'il soit éloigné car cela attire beaucoup de nuisibles comme rats et couleuvres.

MCB : au jardin, il est à l'arrière de l'école, pas encore posé, mais sera éloigné, qui est contre ?

CA : moi.

MCB : qui s'abstient ? OK.

Votes

Pour : 15

Contre : 2

Abstention : 0

16. Autorisation de signature – Convention Petite Enfance et financement structurel du Centre Socioculturel du Pays Mauzéen

MCB : on va demander à Jocelyne de sortir.

JC : c'est le même montant ?

MCB : oui l'année dernière c'était aussi le même montant.

CA : le composteur c'est bien, il faut que ce soit l'enfant et que ce soit en lien avec la lutte anti gaspillage.

MCB : on va pouvoir travailler les deux, nous n'avons pas beaucoup de gaspillage, dans les composteurs on va y trouver les déchets de cuisine.

ML : en déchets de table la valeur est environ un bol.

FG : Ce que tu disais, ce qui se fait sur l'Agglo, c'est eux qui viennent chercher les déchets ?

CA : en fait, ils mettent des poubelles à disposition pour les déchets tables et cuisine pour aller en compostage ou méthanisation.

FG : et ils ramassent cela tous les combien ?

CA : le niveau de fréquence de collecte est en fonction des déchets.

MG : peut être plus sur Niort intramuros, ils ne font peut être pas toute la CAN.

FG : ça veut dire que, s'il n'y a pas beaucoup de déchets, et qu'ils mettent un bac, ça peut pourrir dedans avant d'être ramassé.

CA : c'est la nouvelle réglementation pour retraiter les déchets cuisine, c'est valable aussi pour les particuliers.

MCB : je vais me renseigner.

CA : le coût je ne le connais pas.

MCB : nous, on trouvait intéressant que tous les enfants....

CA : ce ne sont pas les enfants qui vont l'utiliser, c'est le cuisinier.

MCB : oui, mais ça n'empêche pas que le cuisinier en parle avec eux et qu'ils puissent faire la continuité chez eux.

CA : on verra à l'usage.

MCB : Jocelyne étant sortie, c'est une convention qui revient tous les ans, qui concerne le relais petite enfance connu sous le nom RAM, réseau d'assistance maternelle, que le CSC par Fabienne, l'animatrice, gère, elle peut être à même d'aider les parents et les assistantes maternelles du secteur à se rencontrer, à traiter le contrat, aider à écrire le contrat. S'il y a des problèmes entre les deux parties, elle peut aussi aider. Nous, on a une participation qui est appelée pour le financement de Fabienne à la hauteur de 1 774,40 €, et aussi pour le même montant, on apporte une contribution au fonctionnement du CSC, de son organisation, de ses coûts de gestion classiques du bâtiment. ? ///

Comment est calculée cette somme ?

MCB : elle est calculée au nombre d'habitants, ce n'est pas indiqué dans la convention.

FG : Jocelyne va te le dire.

MCB : donc, pour ces deux conventions qui sont annuelles, il nous est appelé deux fois 1 774,40 € ; il est demandé de m'autoriser à signer les conventions et d'inscrire les crédits au budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, on peut faire rentrer JC ; Est-ce que tu sais comment est calculé le 1 774,40 € ce n'est pas inscrit sur la convention, c'est à l'habitant ?

JC : oui, les communes n'ont pas le même coefficient, il a été fait lorsque le CSC a été étendu aux autres communes. Ça va être l'occasion, avec le SIVOM de travailler ce point.

Votes

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

17. Autorisation de signature – Convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion de l'association Nature Solidaire

MCB : c'est un renouvellement de convention annuelle qui concerne l'accompagnement du chantier d'insertion, nature solidaire. C'est une participation qui s'élève à 450 €, ces fonds sont utilisés pour aider des personnes à retrouver un emploi par un accompagnement, c'est bon pour tous, je vous propose de voter, qui est contre ? qui s'abstient ? Merci.

Le conseil départemental par la prise en charge du RSA c'est surtout un accompagnement socio professionnel.

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

18. Participation au spectacle vivant – Festival « La 5ème Saison » édition 2025

MG : l'année dernière nous n'avions pas adhéré à la programmation, cette année nous allons y participer, je pense que ce serait sympathique de l'organiser au niveau de la Ferme Giraud car c'est un spectacle de plein air. Il s'appelle « En Dérangement » ce spectacle nous est apparu le plus accessible à tout le monde, c'est une animation qui va nous coûter 3 000 €, 50 % pris par la CAN dont 1 500 € à notre charge. Le spectacle aura lieu le 16 Juin.

CR : le 16 juin c'est un lundi !

MG : ce spectacle accessible financièrement avec une troupe qui accepte de se déplacer nous a proposé cette opportunité de le faire en semaine

MCB : il dure combien de temps le spectacle ?

MG : 1 heure maxi, la troupe est très demandée et les spectacles ont lieu tous les jours.

MCB : on peut passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

CR : moi

Votes

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

19. Participation au spectacle vivant – Représentation théâtrale

MG : Si vous avez suivi les événements du Parc du Marais Poitevin, ça fait déjà deux ans que se déplace un spectacle qui s'appelle « Martine Voyante des Territoires ». Il y a quelques temps, le président du parc a décidé de délocaliser les représentations. Il nous propose moyennant un prix de 1 437 € plus repas et moyennant une prise en charge de 50 % par le parc.

TB : c'est vraiment bien, un gros travail d'enquête en amont.

MG : une participation du public qui est énorme.

MCB : y a-t-il une date de retenue ?

MG : pas de date encore, ce sera début juin.

FG : ça se fait où, en plein air ?

MG : oui en plein air, il faut qu'elle soit au niveau du public, en général les gens sont au sol ou sur des bancs mais ça se fait de préférence à l'extérieur, maintenant il faudra peut-être un plan B en cas de pluie.

MRM : excusez-moi , c'est un peu sur les même dates.

MG : malheureusement on est contraint par les dates.

MCB : on est aussi sollicité par une autre troupe de théâtre, plutôt début septembre,

?: c'est qui ?

MCB : l'association « j'peux pas j'ai théâtre » et ils font le « clan des divorcées ».

SL : ah super.

MCB : il faudra prêter la salle.

? : c'est payant ou pas ?

MCB : pour la CAN c'est la 5^{ème} saison, pas payant, pour le Parc Naturel, non plus, pour le dernier, cela pourra être tiré du chapeau, si on arrive à trouver une date. Pour tout cela il faut m'autoriser à signer la convention, inscrire le crédit, qui est contre ? Qui s'abstient ? OK

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

MRM : dans le document entre le TTC et HT, cela va mettre du temps avant d'y voir clair, le prévisionnel de 440 000.00 € HT, un peu plus en TTC, c'est incluant tous les postes du projet, or, il me semblait qu'il y avait, à moins que je me sois égarée, on faisait d'abord une partie parking pour l'instant, on était en stand by sur l'agencement de la RD 101.

MCB : on part sur un montant global, ça n'empêche pas des tranches de travaux, c'est coûteux.

MRN : sur le document qu'on vote, il y a marqué « enveloppe travaux », cette nuance n'apparaissait pas.

MG : pour présenter les dossiers.

MCB : pour les demandes de subvention, on part sur la demande globale de travaux.

MRM : ok, l'engagement est sur la totalité.

MCB : on valide une enveloppe maxi considérée comme TTC et ensuite le travail est d'aller chercher les subventions. Il y en aura sur la globalité avec l'état. Il faut présenter un projet de A à Z et non de A à B puis B à D L'état est moins donneur de finances, du coup on présente le dossier entier. On a des subventions par secteur d'espace, temps, et par tranches de travaux. Il y a une visibilité totale par

l'état et c'est là où on a le plus de subventions. Ca ne nous empêche pas, je ne serais pas là pour le faire, de découper le projet.

MRM : ce poste-là, à hauteur de 200 000.00 € HT, c'est pour ça.

CB : à propos de sécurisation de l'école, on m'a fait remarquer que le ralentisseur n'y est plus.

FG : il a été enlevé, il y a deux mois, il ne servait à rien. Ca ne ralentit pas pour l'école, on est en train de voir pour faire mettre autre chose, il y a un rendez-vous le 6 Mai. On est sur la RD, on ne fait pas ce qu'on veut,

PW : on a vu des chicanes, comme à la chaussée de St Félix, le dire,

FG : le directeur voirie du département, la première fois qu'il est venu, a dit qu'il fallait mettre à 30 à l'heure et qu'il fallait de la visibilité, peut-être des petites chicanes pour faire du slalom ralentiraient les gens avant l'école. C'est ce qu'on a mis en place devant VSN et que l'on va pérenniser, des quilles en plastique, on les remet deux fois par semaine. Quand ça va être en fixe on va retrouver les voitures dessus. Une personne nous a signalé que la sortie de sa maison sur la RD était difficile, c'est dangereux, les quilles n'étant pas à nous, prêtées pour un été, elles ont été récupérées car inutiles. Pas de largeur, pas de trottoir, ce sont que des murs, on est tenu de garder pour les engins plus de 4 m. Quand vous mesurez il ne reste pas grand-chose. Il faudrait ralentir de l'école à au-dessus, la sortie du parking que j'ai fait faire, le CD 79 n'était pas d'accord, je l'ai fait faire trop vite sans avoir reçu l'accord.

TB : quand il y aura le face à face.

FG : oui, on sait, quand il y aura une chicane ça ne passera pas, il faut trouver une solution.

MCB : y a-t-il autre chose ?

TB : signaler un nid de poules à Olbreuse, rue du château, devant chez Mr DE KERSTRAT, assez profond et dangereux.

MCB : le SIVOM va passer, il faut toujours attendre la période des emplois partiels, nous ne détenons pas l'agenda.

FG : on a fait une liste de travaux cette semaine auprès du SIVOM.

TB : le tableau d'affichage, au dos de l'abri bus d'Olbreuse, il est ouvert, forcé, verre cassé, il n'y a plus rien dessous.

MCB : ok.

TB : Val du Mignon a adressé une demande de modification au PLUi-D ?

MCB : c'est encore temps c'est jusqu'au 28 Avril, pourquoi la commune ?

TB : par exemple, ce qui a été évoqué sur les zones qui sont devenues agricole à Antigny.

MCB : ce sont les propriétaires qui doivent le faire.

MRM : c'est une enquête publique ?

MCB : qui est en cours jusqu'au 28 Avril 17 h.

TB : n'importe quelle personne concernée peut faire une demande ?

MCB : tout le monde peut y aller, même des gens qui ne sont pas de la commune. L'enquête publique se porte sur les modifications 1 et 2, après s'il y a d'autres recours je ne sais pas comment ils seront

considérés mais là c'est sur les modifications déjà apportées. Ca peut se faire en ligne, on a tous les documents en mairie consultables, tout est à disposition. Après il doit y avoir un commissaire sur Beauvoir

MRM : 9 Avril Mauzé ...(reprise des dates de l'enquête publique)

FG : avec les horaires.

MCB : c'est écrit sur les affiches, qu'est-ce que j'avais à dire, surtout des rendez-vous à venir me concernant avec les adjoints, rencontre avec Mr PILLORGET pour la mini forêt, on a dénoncé le contrat auprès de RESTORIA, prestataire cantine, car on veut être autonome avec un cuisinier qui a envie de s'investir.

TB : il sera formé ?

MCB : oui, tout à fait, il cuisine déjà très bien, il va falloir l'aider pour le plan alimentaire, le protocole de suivi, on voit avec lui. Le rendez-vous ID 79 le 6 Mai pour parler des voiries, au prochain conseil il nous faudra parler du dispositif argent de poche pour employer les jeunes aussi il y aura un voyage de fin d'année scolaire tous les enfants de l'école seront transportés à l'île d'Aix le 2 Juin, prochainement on va faire une visite du château d'Olbreuse avec le CME,

LB : le CME a fait la lettre, on l'a envoyée et ça va se faire le 18 Avril.

MCB : ce week-end avec les enfants du CME on a fait un atelier « peinture » pour répondre à leurs souhaits de décorer la commune pour les fêtes à venir, pas beaucoup de monde qui a participé, les décorations de Pâques seront placées en même temps que la chasse aux œufs de l'APE le 12 avril.

LB : il y a un parking « vélo » les enfants déterminent l'emplacement et cherchent des lieux pour disposer des boîtes pour mettre à disposition les sacs à crottes.

MCB : prochain conseil en mai, pas de date connue à ce jour, la séance est levée à 22h53.

La secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY

